



Vincent Vigouroux, adjoint au maire de Brasparts
EXPLICATION DE VOTE

Suite au vote (NDLR. *Vote quasi unanime le 21 septembre 2011 en faveur du projet et de sa localisation à Brennilis*) du conseil communautaire du YEUN ELEZ, l'argumentaire qui justifie à mon sens cette position est le suivant :

- 1) Cette installation est un élément qui intervient dans le cadre du pacte énergétique breton qui prévoit:
 - un programme d'économie d'énergie,
 - le développement des énergies renouvelables,
 - la sécurisation de l'approvisionnement électrique d'une région qui fait appel à l'extérieur pour 92%¹.
- 2) Toute source d'énergie présente des inconvénients : éolien (paysages), hydroliennes (pêche, mise en œuvre), panneaux photovoltaïques (surface, déchets), nucléaire (risque), fuel, gaz, charbon (épuisement de la ressource).
- 3) Une diversité (après la priorité donnée aux économies) de sources d'énergie laisse ouvert le choix futur vers la meilleure solution en ne mettant pas tous nos œufs dans le même panier.
- 4) Compte tenu du développement de la Bretagne, les besoins de consommation électrique vont augmenter même si on cherche à les réduire: c'est le schéma minimal qui a été retenu dans le plan breton.
- 5) Les apports extérieurs ne pourront pas augmenter compte tenu de l'idée d'une sortie du nucléaire.
- 6) L'existence d'un site industriel déjà occupé et de lignes de départ électriques facilite la mise en œuvre à Brennilis.
- 7) L'arrêt prochain de deux des anciennes turbines à gaz va réduire nos recettes au service de la population.
- 8) De même la réduction des financements publics rend très appréciable, pour nos réalisations au service du bien être de notre population, la retombée financière apportée sachant que nous n'avons pas les ressources des villes,
- 9) La compétence générale laissée à nos communes ne pourra valablement s'exercer que si nous en avons les moyens sachant que les financements publics résiduels seront fléchés vers les villes et les regroupements.
- 10) une partie des sommes recueillies pourraient être fléchées vers une incitation au plan local aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables en compléments des aides nationales.
- 11) Peut on laisser les autres régions nous fournir 90% de notre électricité, d'origine nucléaire et énergies fossiles, sans états d'âme en continuant à leur demandant de continuer à assurer nos besoins futurs ?

Vincent VIGOUROUX, 30 septembre 2011.

JV Gruat, maire de Brennilis:

A ajouter en faveur du choix de centrale à cycle combiné gaz le rendement relativement élevé en termes de transformation de l'énergie produite en électricité au final (55%, nettement supérieur au nucléaire) et la faiblesse de la pollution² atmosphérique par rapport à d'autres techniques thermiques (fuel, bois, charbon).

1 Prendre aussi en compte le fait que la vulnérabilité de la région est accrue en cas d'incident par la distance entre l'utilisateur et le lieu de production – plus le réseau est lâche, plus les conséquences d'une défaillance sont difficiles à réparer.

2 Voir par exemple <http://www.brennilis.com/CCCG/emissionscomparees.pdf>